

COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Émilie, JORDAN Nermine, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

Excusée : CORBÉ-COUEDEL Corinne.

M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2022

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance : 22h10

Création de la Halle de marché : rachat d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie

Pour le compte de la commune, l'EPF porte depuis le 03 août 2020, un ensemble immobilier et des terrains situés au Chef-lieu cadastrés : AB n° 545 – 809 – 398 – 811.

Avec la construction de la Halle, il convient de mettre fin au portage sur la parcelle cadastrée AB n° 1202 (ex 545). Le prix du rachat s'élève à la somme de 8.850,00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Panneau lumineux : remplacement du matériel existant

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de location du panneau lumineux arrive à échéance et qu'il est opportun de changer de modèle.

Le panneau sera prochainement changé par un neuf, version paysage, pour une meilleure visibilité.

Budget Principal – Décision Modificative n° 05

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 05 au budget Principal 2022, comme ci-dessous :

Dépenses d'investissement :

Art. 2112	- 45 000,00 €
Art. 21311	- 50 000,00 €
Art. 21728	- 48 000,00 €
Art.21318	- 30 000,00 €
Art 2313	+ 173 000,00 €

Budget Principal – Décision Modificative n° 06

Par nécessité budgétaire, Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour une décision modificative supplémentaire : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 06 au budget Principal 2022, comme ci-dessous :

Dépenses d'investissement :

Art. 21783	- 2.400,00 €
Art. 27638	+ 2.400,00 €

Budget Principal – Décision Modificative n° 07

Par nécessité budgétaire, Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour une décision modificative supplémentaire : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 07 au budget Principal 2022, comme ci-dessous :

Dépenses d'investissement :

Art. 21534	- 33.000,00 €
Art. 10226	+ 33.000,00 €

Projet de rénovation de la Maison « FILLON » et des 2 granges attenantes

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation à l'assemblée, qui valide le projet.
Des demandes de subventions seront présentées aux services de l'Etat, de la Région et du Département.

Achat de locaux commerciaux P2i

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquérir les 2 locaux commerciaux, à réaliser par la société P2i, « Route d'Armoy ».
Le Conseil Municipal valide le projet d'acquisition. Des demandes de subventions seront sollicitées.

Questions diverses

Fibre : Une réunion publique sera organisée concernant l'ouverture commerciale de la fibre.

Halle : Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des travaux.

Egouts Cruets : Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des travaux.

Rénovation du Monument aux Morts : les travaux de rénovation seront réalisés avant le 08 mai 2023.

Plantations : l'ancienne carrière en dessous du stade sera reboisée au printemps 2023 avec 20 noyers et 10 châtaigniers.

Repas des Aînés : Monsieur le Maire et Mme FILLON Murielle remercient vivement la commission des aînés pour l'organisation du repas. La journée a été très appréciée par les participants.

Rénovation énergétique : Mme DEVILLE Marie-Jo informe l'assemblée de la tenue d'une réunion d'information « Comment réussir sa rénovation énergétique », jeudi 8 décembre à 19h à la salle des fêtes de Margencel.

DDmarche : Mme VALLET Stéphanie présente le dispositif DDmarche, partenariat entre Thonon Agglomération et le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), qui consiste à aider les collectivités à s'engager dans des actions de transition écologique.

Transport scolaire : Mme VALLET Stéphanie informe que les perturbations des transports scolaires perdurent, et que les parents sont amenés à s'organiser autrement pour emmener leurs enfants au collège / lycée.

Adressage communal : l'adressage est terminé. Un devis pour la commande des panneaux et numéros de voiries a été validé. Le temps de fabrication du matériel est estimé à 2 mois.

Dès réception, des permanences seront tenues par les élus afin de restituer le matériel aux habitants concernés par un changement d'adresse.

Evènements à venir :

- Fête de la lumière : 9 décembre
- Exposition artisanale / marché de Noël : 17 et 18 décembre

Le Lyaud, le 06/12/2022

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.